



## VILLE D'HULLUCH

### **Compte-rendu du Conseil municipal du 6 septembre 2022 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)**

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice

**Secrétaire** : Mme Virginie Guibert a été élue secrétaire

#### **I. Délibérations.**

##### **1) Avis relatif au Plan Local de l'Habitat**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ensemble du projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin (CALL),
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre un avis favorable au Président de la CALL.

##### **2) Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

Le compte municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à l'unanimité comme suit :

Filière administrative :

- 1 emploi fonctionnel de DGS
- 1 attaché principal en détachement sur emploi fonctionnel de DGS
- 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 adjoints administratifs principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif

Filière technique :

- 1 agent de maîtrise principal
- 3 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 17 adjoints techniques

Filière culturelle :

- 1 adjoint territorial du patrimoine

Filière animation :

- 2 animateurs principal 1<sup>ère</sup> classe.
- 2 adjoints d'animation.

Filière médico-sociale – sous filière sociale :

- 3 agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet.

Signé électroniquement  
Par Andre Kuchcinski  
Le 15/09/2022 à 14h43  
via [www.e-parapheurs.com](http://www.e-parapheurs.com)

### **3) Cession d'une partie de la parcelle AE 197 – consorts Deswaeme - Delmotte**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De décider, la cession au profit des consorts DESWAEME - DELMOTTE, d'une partie de la parcelle AE 197 (p), représentant une superficie d'environ 183 m<sup>2</sup> sous réserve de bornage, pour un montant de 2 200 € ;
- De dire que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante au budget,
- De m'autoriser ou mon représentant à signer toutes les pièces inhérentes à la cession.

### **4) Compte administratif 2021 – modification de la délibération DEL\_2022\_28**

Le Conseil Municipal prend acte des modifications suivantes :

Besoin de financement : 0 € (déficit d'investissement reporté) en dépense

Excédent de financement : 1 605 572.62 €

Restes à réaliser dépenses : 1 210 815 €

Restes à réaliser recettes : 0 €

Excédent total de financement : 394 757.62 €

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros ;

Le Président après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats tels que présentés ci-dessus, propose d'affecter comme suit les résultats 2021 sur le Budget Primitif 2022 :  
512 469.1 € au compte 1068 (recette d'investissement)  
1 605 572.62 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

### **5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la ville d'Hulluch au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
De décider d'appliquer le plan de comptes M57 abrégé,  
De décider de voter le budget par nature,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces pour l'exécution de la présente délibération.

Signé électroniquement  
Par Andre Kuchcinski  
Le 15/09/2022 à 14h43  
via [www.e-parapheurs.com](http://www.e-parapheurs.com)

**II. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :**

Référence	Objet	Date	Montant
2022-12	<b>Nord France Plâtrerie</b> Travaux centre de santé – lot 1 (isolation, plâtrerie)	13/07/22	26 626.24 € HT
2022-13	<b>Nord France Plâtrerie</b> Travaux centre de santé – lot 2 (menuiseries intérieures)	13/07/22	11 220.84 € HT
2022-14	<b>SAS Veret</b> Travaux centre de santé – lot 3 (sols souples)	13/07/22	12 745 € HT
2022-15	<b>SAS Veret</b> Travaux centre de santé – lot 4 (peinture et revêtement de murs)	13/07/22	8 914.86 € HT
2022-16	<b>Nord France Plâtrerie</b> Travaux centre de santé – lot 5 (faïences)	13/07/22	1 802.58 € HT
2022-17	<b>SARL Laignel</b> Travaux centre de santé – lot 7 (plomberie, sanitaires, VMC)	07/07/22	12 538 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



André KUHCINSKI

Maire d'Hulluch

Signé électroniquement  
Par Andre Kuchcinski  
Le 15/09/2022 à 14h43  
via [www.e-parapheurs.com](http://www.e-parapheurs.com)